

## Conseil de Communauté

## Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le :

15/09/2014

Séance du jeudi 11 septembre 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs

Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER

#### **PRESENCES**

### Liste des présents annexée

### **RELEVE DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 11 septembre 2014 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Monsieur François LOPEZ comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

### ♥ R. 0.2 - Modification des conseillers communautaires suppléants des communes d'Auxon-Dessus, Boussières et Marchaux

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces modifications et installe les 3 nouveaux conseillers communautaires suppléants.

# Commission n°01: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### **Ressources humaines**

R. 1.2.1 - Mise en place d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB - Fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité A l'unanimité. le Conseil de Communauté :

- décide de la création d'un Comité technique commun et d'un CHSCT commun à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB,
- fixe à 15 le nombre de représentants du personnel au Comité technique et à 10 le nombre de représentants du personnel au CHSCT,
- définit la répartition des sièges entre les représentants des entités de la manière suivante :
  - pour le Comité technique : 5 représentants pour la CAGB et 10 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS,
  - pour le CHSCT, 4 représentants pour la CAGB et 6 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS,
- maintien le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB égal à celui des représentants du personnel (pour le comité technique et pour le CHSCT), compte tenu de la volonté de maintenir un dialogue social actif au sein de nos entités,
- acte le principe du recueil de l'avis, par le Comité technique et par le CHSCT, des représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de la CAGB,
- rattache le Comité technique et le CHSCT auprès de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### 🖔 R. 0.3 - Présentation des structures partenaires de la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments relatifs aux structures partenaires de la CAGB.

#### Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 11 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.2.1, 0.3.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20.

Etaient présents: Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin: Mme Marie-Pascale BRIENTINI Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT, Mme Orianne DELAGUE Gennes : Mme Thérèse ROBERT (représentée par M. Alain CUENOT) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET (représentée par M. Christian PASCAL) Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE Osselle: Mme Sylvie THIVET Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: Mme Annie SALOMEZ Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Saône: M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Besançon: M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Laetitia SIMON, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET, Mme Marie ZEHAF Champoux: M. Philippe COURTOT Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Grandfontaine: Mme Martine GIVERNET Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: Mme Ada LEUCI Montfaucon: Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château: Mme Pascale HANUS Morre: Mme Marie-Christine MARTINET Novillars: Mme Christine BITSCHENE Pelousey: M. Daniel VARCHON Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: Mme Sylvie GAUTHEROT Thise: Mme Laurence GUIBRET Torpes: M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

### Procurations de vote :

<u>Mandants</u>: P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, A. GHEZALI, E. MAILLOT, T. MORTON, S. PESEUX (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, C. DEMOLY, A. LEUCI, P. HANUS, MC. MARTINET (à partir du 0.2), C. BITSCHENE, D. VARCHON, JM. BOUSSET, M. LETHIER, L. GUIBRET

<u>Mandataires</u>: L. FAGAUT, N. BODIN, C. LIME, A. VIGNOT, D. DARD, T. BIZE, M. LOYAT, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.2), B. FALCINELLA, P. CURIE, G. GALLIOT, M. FELT, P. DUCHEZEAU, JM. CAYUELA (à partir du 0.2), P. BELUCHE, C. BARTHELET, A. SALOMEZ, MJ. BERNABEU, A. LORIGUET



# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

# Procès-verbal

Conseil Spécial « Structures associées »

Séance du jeudi II septembre 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

### **ORDRE DU JOUR**

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	_ 6
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	6
Rapport n°0.2 - Modification des conseillers communautaires suppléants des communes d'Auxon-Des	sus
Boussières et Marchaux	8
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	_ 8
Rapport n°1.2.1 - Mise en place d'un Comité technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et	des
Conditions de Travail communs à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB - Fixation du nombre	e de
représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	8
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	_ 9
Rapport n°0.3 - Présentation des structures partenaires de la CAGB	9

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

# Conseil de Communauté « Structures associées » Séance du jeudi 11 septembre 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- Je désigne François LOPEZ comme secrétaire de cette séance, s'il en est d'accord. Le quorum est atteint. Y a-t-il des remarques par rapport au dernier compte rendu ? J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, même si elles sont déjà loin. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Concernant les pouvoirs, sont excusés Alain BLESSEMAILLE, Marie-Guite DUFAY, Lionel LANDRY, Michel VIENET. Pour toute la séance, Pascal BONNET à Ludovic FAGAUT, Patrick BONTEMPS à Nicolas BODIN, Emile BRIOT à Christophe LIME, Claudine CAULET à Anne VIGNOT, Abdel GHEZALI à Danielle DARD, Elsa MAILLOT à Thibaut BIZE, Thierry MORTON à Michel LOYAT, Sophie PESEUX jusqu'a son arrivée à Marie-Laure DALPHIN, Danielle POISSENOT à Béatrice FALCINELLA, Yannick POUJET à Pascal CURIE, Catherine DEMOLY à Gérard GALLIOT, Ada LEUCI à Marcel FELT, Pascale HANUS à Pascal DUCHEZEAU, Marie-Christine MARTINET à partir de son départ à Jean-Michel CAYUELA, Christine BITSCHENE à Philippe BELUCHE, Daniel VARCHON à Catherine BARTHELET, Jean-Marc BOUSSET à Annie SALOMEZ, Michel LETHIER à Marie-Jeanne BERNABEU, Laurence GUIBRET à Alain LORIGUET. Voilà les pouvoirs de ce soir.

Chers amis, nous allons démarrer ce Conseil de structures. Vous savez que c'est devenu une tradition vieille de 7 ou 8 ans – je n'ai pas vérifié – que ce Conseil Communautaire de septembre soit consacré à la présentation de l'activité des structures. C'est donc devenu une bonne habitude qu'au Conseil d'Agglomération de septembre, nous puissions rendre compte des activités des structures associées, c'est-à-dire celles qui travaillent avec nous, et dans lesquelles certains d'entre vous nous représentent. Je voudrais tous vous saluer ce soir, et particulièrement Vincent FUSTER, Premier Vice-Président du Conseil Général du Doubs, le colonel et le commandant qui l'accompagnent, qui sont présents avec Léon BESSOT, Président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), pour parler aussi de l'activité des sapeurs-pompiers, activité permanente, puisque l'on vient de me dire qu'ils sont très occupés sur un feu de toiture à Planoise lié certainement à des incidents lors de la réfection du bitume sur les terrasses. Nous remercions les pompiers toujours présents à nos côtés.

Nous avons voulu cette information assez simple et lisible. Il y a beaucoup de structures. Je demanderai donc à chacune et chacun de ceux qui présentent d'être brefs, ce qui ne vous empêche pas de poser les questions que vous voulez, parce que beaucoup de structures vont être passées en revue. Nous ne passerons pas celles qui sont l'objet de DSP (Délégation de Service Public), puisque nous aurons l'occasion d'en parler une autre fois. Vous allez voir que ces partenaires sont dans de nombreux domaines et qu'ils sont essentiels. Tout comme je voudrais d'abord remercier les élus qui, lors du dernier mandat, se sont investis dans ces structures (et qui ont fait du bon travail pour nous représenter), je voudrais être sûr que dans les mois et les années à venir, les nouveaux élus soient aussi présents dans l'ensemble de ces structures, et qu'ils veillent là aussi à ce que l'argent, les crédits qui viennent dans ces structures, soient bien dépensés et avec la même rigueur, la même précision, que ce que nous faisons dans notre propre Assemblée. Je ne vais pas vous en dire plus, parce qu'il y a beaucoup de choses à voir.

Je voulais aussi, à l'origine, vous parler du grand succès qu'a été la mise en service du tramway. C'est vrai que c'était un grand succès. Malheureusement, il a été endeuillé par un accident qui m'a beaucoup touché. Imaginez cette personne octogénaire venue de Nantes qui, elle aussi, a un tramway et qui, pour des raisons non expliquées, s'est retrouvée sur le parcours du tram. Nous avons pris contact avec la famille. Michel LOYAT qui m'a représenté est allé voir l'épouse de cette personne à l'hôpital. Je voudrais vous dire que cela nous a beaucoup choqués, d'autant plus qu'après, un gamin qui avait ses écouteurs sur les oreilles a également été accidenté.

J'ai répété encore aujourd'hui au Vice-Président chargé des Transports et au Directeur de Transdev que, pour nous tous, l'objectif n° I est la sécurité. Tout a été fait pour que la sécurité soit maximum. Les contrôles avec le STRMTG font l'objet de 10 000 pages de rapport. Mais nous serons très pragmatiques et nous regarderons au cas par cas s'il y a encore des améliorations à faire et si tel est le cas, nous les ferons. J'ai dit aussi au Directeur de Transdev que je préférais qu'il y ait un peu de retard, peut-être un manque de ponctualité pour démarrer. Nous savons très bien que les conducteurs doivent apprendre le fonctionnement de la machine et être de plus en plus expérimentés, et cela se passe comme cela dans toutes les villes. Nous ne devons pas privilégier la vitesse à la sécurité, l'objectif n° I restant la sécurité.

Il y a déjà eu une réunion en Préfecture par rapport à cela. Il y en a encore une demain matin. Nous regarderons point par point ce qu'il faut faire en plus de ce qui a été fait. Il fallait faire tout ce que nous avons fait. Si les usages montrent qu'à certains endroits, même si nous sommes dans les règles, même si nous sommes « dans les clous », il faut aller au-delà, nous le ferons. Il ne sera fait aucune économie, de même qu'aucune économie n'a été faite. J'ai lu des choses à ce sujet, qui m'ont beaucoup choqué. Je ne veux pas du tout faire de démagogie par rapport à cela, parce que lorsqu'il y a des vies humaines, il ne faut pas vraiment surfer sur ce terrain-là. Rien n'a été économisé sur la sécurité, rien ne le sera.

S'il faut rajouter encore un certain nombre de choses, nous les rajouterons. Sachez simplement que dès que l'on touche à quelque chose, cela nécessite quand même l'accord du STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés). Même pour ajouter un panneau « attention au tram », il faut une autorisation. Ces procédures sont très longues, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons. Tout cela doit être parfaitement contrôlé. À cet égard, je voudrais remercier à nouveau les services de l'État, entre autres la Directrice de Cabinet, Madame Isabelle ÉPAILLARD-PATRIAT qui gère cela, les services du Préfet. Je voudrais également remercier les services du SDIS présents tout au long de ces opérations et qui le sont encore, la Police Nationale, la Police Municipale. Tout cela pour dire que nous serons pragmatiques. S'il y a des choses à refaire, nous les referons. Je m'en suis entretenu avec mon collègue de Dijon que j'ai vu hier à Paris au GART. Ce sujet est connu partout.

Tous les 6 mois, il faut relancer des messages de sécurité. Nous allons encore en relancer dimanche, la semaine prochaine, et nous allons regarder s'il faut encore renforcer des séances d'information qui ont déjà eu lieu, mais dans les écoles, les collèges et les lycées. Ces réunions ayant eu lieu en fin d'année scolaire, il faut peut-être en refaire maintenant, remettre des ambassadeurs du tram qui réexpliquent les choses. Je crois que c'est un changement de comportement que nous devons avoir. Nous ne lésinerons pas sur les moyens que nous devons mettre pour que la sécurité soit maximum. Même pour CGMEC, ce n'est jamais du 100 %, le "sans-faute" n'existe malheureusement pas. Là, le fiat que cela arrive aussi rapidement nous a tous perturbés. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela, et je voulais aussi remercier les services qui ont été aussi très réactifs par rapport à tout cela. Nous allons maintenant rentrer dans le vif du sujet.

Rapport n°0.2 - Modification des conseillers communautaires suppléants des communes d'Auxon-Dessus, Boussières et Marchaux

M. LE PRÉSIDENT.- Suite à une modification législative, il convient de procéder à une modification des conseillers communautaires suppléants des communes d'Auxon-Dessus, Boussières et Marchaux. Vous avez en page 10 l'ancienne situation, et vous avez la nouvelle en bas de page. Désormais, nous avons la situation suivante :

Commune	Titulaire	Suppléant/Remplaçant
Auxon-Dessus	Serge RUTKOWSKI	Geneviève VERRO
Boussières	Bertrand ASTRIC	Virginie AUFFRET
Marchaux	Patrick CORNE	Mauricette JEANNIN

Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

### Commission n°01: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Rapport n°1.2.1 - Mise en place d'un Comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB - Fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez aussi que dans le cadre de la mutualisation en route, le Bureau propose la mise en place d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, communs à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB pour éviter qu'il y ait 2 CTP, 2 CHSCT et pour être sûr que l'ensemble des problèmes soit traité de la même façon quel que soit le statut des personnels. Nous vous proposons donc qu'il y ait un seul CTP et un seul CHSCT que je présiderai d'ailleurs personnellement. Nous devons fixer le nombre de représentants du personnel. Il y en a 15. Si nous avions pris la représentation normale, cela en faisait 12 pour la Ville/CCAS et 3 pour la CAGB. Dans un souci de bonne représentation équitable, je propose 10 pour la Ville/CCAS et 5 pour la CAGB, soit un renforcement de la part des représentants de la CAGB dans ce Comité. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. C'est donc accepté.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Rapport n°0.3 - Présentation des structures partenaires de la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle qu'il y a beaucoup de structures. C'est important que nous fassions cette présentation. Au début, nous ne faisions pas tout. Nous avons commencé à le faire il y a 5 ou 6 ans pour que l'ensemble des conseillers communautaires (ceux qui ne sont pas au Bureau, ceux qui ne siègent pas dans ces structures) puisse être informé. S'il y a des questions, c'est le moment de les poser. Sachez qu'un certain nombre de structures va être passé en revue.

La vidéo de la présentation est projetée.

### Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

M. FAVIER - Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon associe la Région Franche-Comté, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, ainsi que l'Agglomération du Grand Besançon autour d'un projet d'aménagement d'un parc d'innovation dénommé Témis. Les missions principales du Syndicat Mixte consistent tout d'abord à aménager le territoire pour proposer des solutions d'implantation à des sociétés qui relèvent des microtechniques et des hautes technologies. Le Syndicat Mixte assure aussi des missions de promotion du territoire et des compétences régionales. Il existe un dernier volet, celui de l'entreprenariat innovant, avec Témis Innovation et la Maison des Microtechniques. Nous disposons d'un outil assez unique en France qui intègre un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprises innovantes en prise directe avec des équipements de pointe mis à disposition de l'Université, notamment dans la toute nouvelle salle blanche de Témis Innovation, Témis Sciences.

En 2013, l'année a été riche en implantation. En début d'année, Breitling Service Après-Vente France s'est installé dans ses tout nouveaux locaux. Ils ont été suivis ensuite par la société Cryla qui travaille sur moulage, qui compte aujourd'hui 80 personnes. Cerise sur le gâteau, une entreprise exogène, une manufacture de lunettes du groupe Cartier s'est installée dans un des bâtiments développés par le Syndicat Mixte. La totalité des constructions représente plus de 90 000 m² de surface de plancher occupés par des entreprises qui ont investi dans leurs propres locaux. L'institut Femto-ST est un laboratoire de recherche qui travaille dans le domaine des sciences pour l'ingénieur et des sciences et technologie de l'information et de la communication. Il est fort de 700 personnes, ce qui en fait l'un des plus grands laboratoires de recherche en France dans ces domaines-là et il est présent en Franche-Comté (Besançon, Belfort et Montbéliard).

Les objectifs de nos recherches sont d'abord de développer la connaissance qui est le propre d'un laboratoire de recherche, mais également, puisque nous travaillons dans le domaine des sciences pour l'ingénieur, de développer de nouvelles technologies, de nouveaux dispositifs, pour divers domaines tels que l'énergie, la santé, les transports, les télécommunications, les microtechniques. Le fait que notre laboratoire se trouve sur Témis présente plusieurs intérêts.

En regroupant deux départements scientifiques de Femto dans ce nouveau bâtiment sur Témis et en étant très proche de trois autres départements, on va pouvoir générer, renforcer la transdisciplinarité. Dès lors que l'on colocalise, c'est-à-dire que l'on met au même endroit, la recherche et l'innovation, cela favorise clairement le transfert des résultats de recherche vers un impact socio-économique. »

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont donc un certain nombre de mètres carrés déjà construits, de beaux projets en cours de réflexion. Vous avez toute la Commission autour d'Alain BLESSEMAILLE qui suit ces projets, et moimême qui y porte un œil particulièrement intéressé et intéressant d'ailleurs. Par exemple, ce matin, nous avons reçu le Directeur de l'Établissement Français du Sang, Pascal MOREL. Il nous a expliqué que tout simplement, sur Témis Santé, autour de l'Établissement Français du Sang, Besançon était le 1<sup>er</sup> centre français pour les nouvelles thérapies innovantes. Maintenant, je fais le malin, parce que je sais ce que c'est, mais je ne le savais pas ce matin.

Les nouvelles thérapies innovantes sont des thérapies qui ne détruisent pas la maladie, mais des maladies qui disent au mal « maintenant, il faut arrêter et on va travailler autrement, vous allez revenir au fonctionnement que vous aviez précédemment ». C'est comme lorsque l'on fait « ctrl/alt/suppr » ou un « reset ». Par exemple, ils mettent en place un vaccin contre la maladie de Crohn, qui fonctionne bien, d'autres pour la polyarthrite articulaire et pour d'autres maladies. Tout cela est en train de se faire sur Besançon, ici, dans nos laboratoires. Il y a d'ailleurs des marges de développement très importantes ici, dans toutes ces usines. Vous savez qu'il y a aussi toujours les Américains avec la signature Oncotype. J'étais encore hier au Ministère avec Dominique SCHAUSS pour faire en sorte que tout cela avance. Dans le domaine de la santé, nous avons aussi beaucoup de choses très intéressantes, pour l'instant méconnues, mais qui sont amenées à porter beaucoup de développement économique sur le Grand Besançon.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Vous avez ici les objectifs, mais je crois que vous les avez. Si vous avez des questions, posez-les. Si vous n'en avez pas, nous passons à la structure suivante.

Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO)

Ce Syndicat Mixte est présidé par le Maire de Vaux-les-Prés, Bernard GAVIGNET.

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. GAVIGNET.-** Le SMAIBO, le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest est composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Conseil Général du Doubs. Le SMAIBO est implanté sur 4 sites, à savoir :

- Dannemarie-sur-Crète/Chemaudin;
- Serre-les-Sapins;
- Pouilley-les-Vignes;
- Vaux-les-Prés/Chemaudin sur la zone de l'Échange.

En 2013, nous avons réalisé deux chantiers sur l'Agglomération dans le cadre du SMAIBO, le premier sur la zone de l'Échange. Nous avons investi une somme de 2 595 000 € pour aménager une surface de 13 ha. Cet aménagement nous permet aujourd'hui de réaliser l'implantation des Transports Jeantet. Nous avons également un prospect de marque, l'entreprise Chronopost. Ensuite, nous avons effectué quelques travaux de réfection sur les zones de Dannemarie-sur-Crète/Chemaudin et de Serre-les-Sapins à hauteur de 287 000 €, le but étant bien entendu de remettre ces zones d'activité à niveau suivant le cahier des charges fourni par l'Agglomération afin que cette dernière puisse les reprendre dans ses voiries d'intérêt communautaire. Aujourd'hui, notre projet fort est sur la zone de Pouilley-les-Vignes pour laquelle il est envisagé aujourd'hui un investissement de l'ordre de 1 964 000 € sur une surface de 7,5 ha.

M. BOUSSET- En 1989, la commune a déjà développé une petite zone artisanale. Au cours des mandats, cette zone était arrivée à saturation. Au cours du dernier mandat, nous avions pris contact avec le SMAIBO pour d'une part, que le SMAIBO achète les terrains, et d'autre part, pour qu'ils y développent une activité commerciale et artisanale. Les choses ont été faites au dernier mandat, puisque cette zone est devenue d'intérêt communautaire. Pour la commune de Pouilley-les-Vignes, les avantages de cette future zone sont simples : le maintien de l'emploi sur Pouilley-les-Vignes et la création d'emplois futurs ».

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà pour le SMAIBO. Il y a des zones dont nous ne parlons pas beaucoup comme celle de Pouilley-les-Vignes qui est en devenir et sur laquelle 9 ha vont être aménagés. Je crois que c'est important non seulement pour Pouilley-les-Vignes, mais aussi pour tous les secteurs aux alentours. Y a-t-il des questions au Président du SMAIBO ? Je n'en vois pas. C'est donc bien géré, Monsieur le Maire, puisque tout le monde est d'accord.

### Société d'équipement du département du Doubs (SedD)

La SedD est un de nos grands partenaires, un de nos partenaires essentiels. Il s'agit de la Société d'équipement du département du Doubs. C'est notre aménageur public. Vincent FUSTER est le PDG bénévole de cette société d'économie mixte.

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. FUSTER.-** La SedD est une société d'économie mixte composée d'actionnaires publics et d'actionnaires privés. Comme actionnaires publics, nous avons :

- la CAGB et la Ville de Besançon ;
- le PMA et la Ville de Montbéliard ;
- le Conseil Général du Doubs.

Nous avons également des partenaires privés qui sont principalement des banquiers (Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Département du Doubs. Notre périmètre d'intervention est l'ensemble du Département du Doubs. Nos clients sont principalement nos actionnaires, mais c'est aussi l'ensemble des communes du Département du Doubs, bien évidemment. Ce sont aussi les services publics, c'est-à-dire l'État, le service hospitalier, le SDIS, etc. Les troisièmes parts de clients sont des entreprises économiques, le monde économique d'une façon générale à qui nous construisons des entreprises.

Nos spécialités sont principalement l'aménagement de zones d'activité et d'habitat, la rénovation urbaine. Nous avons également des constructions publiques (collèges, lycées, SDIS, casernes de pompiers), la construction d'immobilier d'entreprise dont je vous parlais tout à l'heure. Une part est en train de progresser. Je veux parler de la promotion immobilière que nous faisons souvent avec des promoteurs privés.

En 2013, nous avons réalisé de nombreuses actions sur le territoire du Grand Besançon, dont une action récurrente qui est le développement de Témis et de Témis Santé, deux zones d'activité économique et de logement. Il y a également :

- sur Témis, la construction du bâtiment Témis Sciences ;
- le travail que nous faisons autour de la gare de Besançon TGV sur la nouvelle aire, la continuation des travaux sur le passage Pasteur. En 2013, nous avons terminé le parking souterrain ;
- une zone d'habitat à Serre-les-Sapins où nous avons réalisé la 1<sup>re</sup> tranche ;
- le développement du parc d'échanges à Chemaudin/Vaux-les-Prés ;
- la terminaison du collègue Proudhon à Besançon sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Doubs ;
- la réalisation d'une zone d'habitats sur les Hauts-du-Chazal que l'on appelle "Utopia".

M. RUTKOWSKI.- Nous sommes la petite commune d'Auxon-Dessus proche de l'Agglomération bisontine. Nous faisons partie du Grand Besançon. Nous comptons I 250 habitants et nous recevons la gare TGV qui a permis cette activité, ce parc tertiaire qui va voir le jour à côté de cette gare TGV. L'aménagement de ce parc tertiaire nouvelle aire sur la zone d'Auxon-Dessus va se dérouler en deux phases. Dès cette année, deux pôles seront construits et commenceront à être aménagés. Un pôle verra le jour un peu plus tard d'ici une dizaine d'années, quand ces deux phases seront déjà bien entamées. L'avantage de travailler avec la SedD est que c'est une société que l'on connaît, et qui connaît surtout le territoire et ses difficultés. C'est une société sensible à nos attentes et qui sait exactement ce que nous attendons de ces aménagements que nous leur confions. »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Vincent, pour tout ce travail. Y a-t-il des questions à poser au PDG de la SedD ? Le Directeur, Bernard BLETTON, est également présent dans la salle. Vous avez tous les chiffres dans votre document. S'il n'y a pas de question, nous continuons.

### Société anonyme immobilière d'économie mixte du Grand Besançon (Aktya)

Je suis Président de cette société. C'est notre outil pour l'immobilier d'entreprise, c'est-à-dire qu'Aktya construit des bâtiments en blancs ou pour des entreprises, et ensuite les loue. Une des deux dernières réalisations que nous avons faites est FCI (France Chirurgie Instrumentation). C'est le groupe Zeiss pour l'ophtalmologie (lentilles, compléments optiques pour corriger la cataracte, etc.). Cet outil du développement du Grand Besançon travaille avec la SedD. Dans un souci d'efficacité, il n'y a pas le soutien administratif. C'est accolé à la SedD. C'est le même Directeur Général. Ce sont également des services communs. Les deux Présidents différents s'entendent bien. Cette société est basée dans les locaux de la SedD à Planoise.

La vidéo de la présentation est projetée.

**« M. FOUSSERET.-** Aktya est une SEM (Société d'Économie Mixte), dont le capital est majoritairement détenu par des collectivités locales. C'est donc une société privée au service de l'intérêt général. La SEM Aktya intervient non seulement sur l'Agglomération du Grand Besançon, et c'est à ce titre que je la préside, mais aussi sur l'ensemble du Département du Doubs, à l'exception de Montbéliard où une structure identique à Aktya existe pour effectuer les mêmes missions sur le secteur du Pays de Montbéliard.

Cette société est dédiée au portage de l'immobilier. Lorsque sur le marché, apparaissent des initiatives sensibles dans les domaines nouveaux et que le privé n'est pas encore prêt à intervenir, c'est le rôle d'Aktya, à la demande des collectivités locales, d'intervenir et de construire cet immobilier qu'il manque pour permettre à de belles et de très belles entreprises de se développer sur le Grand Besançon en particulier, et sur l'ensemble du Département du Doubs en général.

Les actions menées en 2013 par Aktya sont nombreuses et variées. Il y a :

- Bioparc I qui est un vrai succès ;
- Bioparc 2 qui est en train de se construire en attendant peut-être d'autres initiatives sur le secteur ;
- Pôle Emploi à Cassin ;
- des opérations plus modestes comme l'achat d'un local de coiffure sur Les Époisses ;
- des initiatives auprès du Conseil Régional.

Je crois que tout cela contribue à dynamiser l'activité locale et à renforcer la présence de l'économie dans les secteurs du Grand Besançon qui en ont besoin.

M. MINOTTI.- SilMach est une société de haute technologie spécialisée dans la micromécanique sur silicium. Nous utilisons les technologies développées dans le domaine de la microélectronique pour fabriquer des composants ou des systèmes mécaniques ou électromécaniques à base de silicium. Une des forces du parc immobilier géré par Aktya est très clairement la localisation géographique pour ce qui nous concerne, en tout cas pour le bâtiment Usitech que nous occupons aujourd'hui. Il présente très clairement l'intérêt d'être placé au cœur de Témis Innovation et de conforter l'image de l'entreprise au sein du Grand Besançon, avec un accès particulièrement facile pour nos visiteurs qui viennent très souvent nous rejoindre sur le site par la gare TGV d'Auxon.

M. FOUSSERET.- Dans un contexte déprimé où les entreprises hésitent quelquefois à investir en construisant ellesmêmes, Aktya a permis à des sociétés de trouver des solutions immobilières, de s'implanter à Besançon, et même pour d'autres, de se développer ici plutôt que de partir à l'extérieur. C'est un soutien très important au secteur de la construction qui en a bien besoin actuellement. Aktya intervient dans les zones économiques, mais aussi dans les secteurs sensibles. Je pense à Clairs-Soleils, Planoise, Cassin, aux Époisses, sur la zone Témis Santé. On sait ici trouver des solutions et faire du sur-mesure pour les entreprises qui en ont besoin ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des demandes de précision ou des questionnements concernant Aktya ? Je n'en vois pas. Nous pouvons continuer.

### Société Publique Locale (SPL) Territoire 25

La vidéo de la présentation est projetée.

**M. FUSTER -** SPL Territoire 25 est une Société Publique Locale composée uniquement d'actionnaires publics, contrairement à une société d'économie mixte. Nous avons au départ souhaité avec les collectivités, que les actionnaires publics soient les mêmes qu'à la SedD. Nous retrouvons donc :

- la CAGB et la Ville de Besançon;
- le PMA et la Ville de Montbéliard ;
- le Conseil Général du Doubs.

La SPL peut intervenir sans mise en concurrence pour ses actionnaires. Je précise "uniquement pour ses actionnaires". C'est intéressant, parce que cela gagne du temps et cela permet une meilleure maîtrise des collectivités. En 2013, nous avons travaillé au côté de la CAGB sur le tram, avec de petits compléments "managés" par l'équipe de la CAGB. Nous avons deux études importantes. La première porte sur la zone commerciale des Marnières, du côté de Chalezeule où nous sommes en train de travailler pour la CAGB, pour savoir quelle direction prendre au niveau de la réalisation de cette zone commerciale. Sur la zone des Vaites, zone d'habitat qui va se réaliser justement sur Les Vaites, nous sommes responsables de la concession d'aménagement pour la réalisation de ce le écoquartier de Besançon qui devrait comporter un peu plus de 1 000 logements. Cette concession est très importante pour nous et elle durera sur 10 à 15 ans.

Concernant les missions en cours aujourd'hui, à part les deux dont je viens de vous parler et qui se continuent en 2014, nous sommes en train de travailler au côté de la Ville de Besançon sur les espaces situés autour de la gare Viotte cette fois-ci, puisque le pôle multimodal est pratiquement achevé. Aujourd'hui, la réfection porte sur tout ce qui concerne la réalisation de quelque chose autour des deux voies de chemin de fer et des voies du pôle multimodal. Nous avons un travail de réflexion et d'étude sur la réalisation d'un pôle tertiaire, sur la réalisation d'un pôle d'habitat et sur la réalisation du parking mutualisé.

**M. GUDEFIN -** Il est apparu en cours de projet assez rapidement dès 2011, que nous avions besoin de personnes supplémentaires, de ressources humaines supplémentaires. Nous avons donc trouvé Territoire 25 avec qui nous avons pu partager ce souci. Nous avons tout d'abord dimensionné les besoins. Il s'est avéré à l'analyse que 2 personnes de profils assez différents étaient jugées nécessaires.

Les avantages de Territoire 25 (la souplesse, la réactivité et le professionnalisme) ont permis aussi aux équipes que nous sommes de se décharger sur Territoire 25 pour aller faire des tâches forcément intéressantes à faire pour le projet luimême. Il a donc été un partenaire vraiment très efficace sur cette phase du projet, puisque cela nous a permis d'augmenter notre volume de production très rapidement, sans nous préoccuper de tâches de recrutement, d'aller chercher les bonnes personnes, d'aller leur faire le bon contrat, de négocier avec elles. Territoire 25 s'en est chargé et cela a été du bonheur pour nous. »

### M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Vous venez de nous présenter trois structures qui, à mon sens, sont quasiment similaires dans leurs actions développées. J'aurais quelques questions à vous poser concernant ces trois structures. Ne serait-il pas plus judicieux éventuellement d'en mutualiser certaines ? Pourquoi autant de structures dans ce domaine ? Cela ne génère-t-il pas des coûts supplémentaires dans ces structures ? Quand on sait que la SedD intervient en complément sur Aktya et sur Territoire 25, ne croyez-vous pas que cette nébuleuse de structures créées est difficile à lire, notamment pour les chefs d'entreprise ? En matière de simplification et de multiplication des interlocuteurs, il me semble qu'il y aurait des moyens plus clairs à développer.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant la mutualisation, je vais le redire, vous n'avez peut-être pas été très attentif. Elle existe déjà, puisqu'il n'y a qu'une seule administration entre Territoire 25, la SedD et Aktya. Une même Direction est assurée par Bernard BLETTON. Ce sont les mêmes locaux, les mêmes standardistes. Mais il faut préciser que ce ne sont pas les mêmes usages. La SedD est un aménageur public qui aménage les terrains et qui peut construire dessus. Aktya ne sait pas aménager. Lorsque nous avons un projet, nous demandons à la SedD d'aménager, de faire les plateformages, de construire. Ensuite, la SedD vend ce bâtiment à Atkya qui va le gérer comme un agent immobilier pourrait le gérer.

Je voudrais vous rassurer: les interlocuteurs et les chefs d'entreprise en connaissent très bien le fonctionnement. De plus, il n'y a pas tant d'interlocuteurs que cela, puisqu'il n'y en a que 2 sur les 3 structures, Vincent FUSTER étant l'interlocuteur de 2 d'entre elles. C'est très économique, surtout très opérationnel, parce que les mêmes hommes font à l'intérieur les mêmes missions. Concernant la nébuleuse, cela n'en est pas une. C'est tout ce qu'il y a de plus clair.

Je vais vous donner l'exemple de la zone des Marnières. Sur cette zone, il faut commencer par faire des études. Nous avons beaucoup de difficultés sur cette zone à cause de la crise de 2008. La semaine dernière, j'ai encore rencontré à Paris le Président de Carrefour, Jérôme BÉDIER, qui m'a annoncé qu'il ferait tout – et je le dis en regardant les Maires de Thise et de Chalezeule – pour que le permis de construire de la zone des Marnières soit déposé pour le retail park (le parc de vente) de Carrefour à la fin de cette année. La galerie marchande est déjà en cours de terminaison, elle a été rénovée. Une nouvelle zone va être construire. Pour le nouveau projet, de nombreuses personnes sont venues nous rencontrer pour s'implanter sur ce lieu qui sera très attractif grâce au tram. Il faut savoir que SPL 25 fait l'étude, la SedD va aménager et tracer certainement les routes, elle pourra le faire si nous lui demandons de le faire. Ensuite, Aktya pourra gérer l'ensemble des bâtiments, les vendre, les louer.

Je crois qu'au contraire, c'est vraiment très opérationnel et nous faisons beaucoup de choses avec une société et très peu de monde. Si vous regardez l'ensemble des 3 structures, cela représente une cinquantaine de personnes pour faire tout cela. Cela part de la recherche de foncier en passant par la promotion, la construction, les études, les financements. C'est donc au contraire très peu. Avec les autres structures existantes que sont Batifrance, l'Agence Régionale de Développement, les structures du Département, il n'y a pas de souci à se faire par rapport à cela.

M. FUSTER - Je voudrais ajouter deux mots de complément. D'abord, c'est une boîte à outils au service des collectivités. Contrairement à ce que vous dites, cela ne fait pas du tout les mêmes métiers. Le Maire et le Président vous l'ont précisé. Nous sommes au contraire complémentaires d'une société à l'autre. Le meilleur exemple est entre la SedD et la SPL. La SedD fait de l'aménagement, la SPL aussi, mais pas du tout de la même façon, puisque l'avantage de la SPL créée il y a 3 ans seulement est qu'elle n'est pas mise en concurrence. Donc, les collectivités peuvent directement faire appel à cette SPL. Après, les mises en concurrence sont faites pour les entreprises, bien évidemment.

Entre la SedD et Territoire 25 qui ont, comme l'a rappelé le Président, le même Président, les mêmes actionnaires et les mêmes ouvriers, un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) mutualise toutes les compétences nécessaires en ressources humaines, en finances, etc. Donc, toutes les compétences sont mutualisées dans un groupement qui sert les deux sociétés.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais même encore plus loin. Cet après-midi, j'ai signé un acte avec un de nos partenaires, présenté par un juriste du GIE, et non pas un juriste de la SedD, ni de SPL, ni d'Aktya. Celui-ci intervient ici, sur le Pays de Montbéliard et même sur Dijon et Mulhouse. Il y a donc vraiment une grande mutualisation des moyens. Cela permet des économies. Cela permet aussi une chose capitale dans le domaine économique, à savoir de la réactivité. Lorsqu'une entreprise vient nous rencontrer, il faut répondre rapidement. Faute de quoi, si nous perdons trop de temps à réfléchir – je n'ai pas dit que nous ne réfléchissions pas – ou à tergiverser, s'il y a une multitude d'intervenants ou d'interlocuteurs.

Or un entrepreneur ne veut pas cela. En effet, il veut une entreprise, un interlocuteur. Et cet interlocuteur est Vincent FUSTER et ses services ou moi-même et mes services. Souvent, nous sommes ensemble, puisque nous sommes dans les mêmes Conseils d'Administration. Cette réponse vous satisfait-elle ? C'est ma réponse et c'est la vérité, tout simplement.

### Association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi du Grand Besançon

La vidéo de la présentation est projetée.

Mme WANLIN - L'action de la Mission Locale consiste en l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, autrement dit de leur offrir un accompagnement global et personnalisé. Cela passe par l'emploi, l'accès aux droits sociaux, l'accès à la mobilité, au logement et à la formation. La Mission Locale perçoit des subventions socles pour son fonctionnement. Ces subventions socles sont versées par l'État, la CAGB, le Conseil Régional et le Conseil Général. Elle perçoit également des subventions volontaires des Communautés de Communes et des subventions pour les actions qu'elle a réalisées suite aux appels à projets auxquels elle a répondu.

Durant l'année 2013, la Mission Locale a accueilli et accompagné 3 781 jeunes, dont 1 511 nouveaux jeunes. Elle a permis à 1 572 jeunes d'entrer en emploi en 2013. Elle a connu l'épreuve du redressement judiciaire en 2012. Elle en est sortie par jugement du Tribunal de Grande Instance de Besançon le 18 juin 2013. Elle est actuellement en plan de continuation. Le montant de ses dettes de redressement judiciaire s'élève à 446 164 €, dont des dettes AGS (dettes de salaires essentiellement). Notons que ces dettes AGS vont être totalement apurées au mois de novembre 2014, soit après 18 mois, grâce à l'intervention des financeurs dont fait partie l'État, mais aussi la CAGB, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Par ailleurs, le résultat dégagé en 2013 est satisfaisant, puisqu'il s'élève à 260 465 €. La capacité d'autofinancement est de 344 741 €. La Mission Locale et le redressement judiciaire qu'elle a vécu ont mis en exergue le fait qu'elle devait absolument se réformer et réformer notamment son organisation interne ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Sylvie ? Je n'en vois pas.

Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le PLIE, il n'y a pas de film. Sylvie doit dire un petit mot.

Mme WANLIN - L'Association est déléguée pour la gestion des crédits FSE. Mais l'Association du PLIE, outre sa fonction de gestion des fonds européens est elle-même opérateur en matière d'animation sur deux grands secteurs: la clause insertion et le développement de projets économiques. La mission essentielle du PLIE est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Ce public très éloigné de l'emploi nécessite un parcours d'insertion individualisé.

Concernant la gestion des fonds européens, vous savez que le PLIE a connu un plan de reprise qui s'est effectué en plusieurs étapes. Depuis 2011, il y a eu un contrôle de qualité de gestion qui a été suivi ensuite par des contrôles (ou examens) de services faits. Ils ont donné lieu à des rappels à hauteur de 736 000 €. Au mois de juin dernier, et je pense que vous vous en souvenez très bien, la CAGB a voté un prêt pour que le PLIE puisse rembourser cette reprise afin de dégeler le Fonds Social Européen des années 2011 à 2013, pour que les structures d'insertion puissent avoir ces fonds bloqués.

Le plan de reprise concerne le FSE de 2007 à 2010; et de 2011 à 2013, le FSE est gelé. Donc, pour pouvoir dégeler ce fonds, il faut absolument rembourser le plan de reprise. C'est pour cela que la CAGB a voté ce prêt de 700 000 € au mois de juin. Actuellement, il n'y a pas de nouvelle du plan de reprise, puisque les structures d'insertion ont reçu des propositions de notification temporaire. Nous attendons la validation au niveau supérieur, au niveau de la DGEFP. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelle. Il n'y a pas d'action récursoire encore engagée par le PLIE. Je suis à votre disposition.

### M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN - Avez-vous des nouvelles quant au retour du FSE ?

**Mme WANLIN** - Non, nous attendons une validation définitive de la DGEFP pour ensuite engager les actions récursoires au niveau des structures d'insertion. Nous attendons le chiffre final. Pour l'instant, il n'y a pas de nouvelle depuis le mois de juin.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

### Syndicat Mixte Lumière

La vidéo de la présentation est projetée.

**M. LAMBEY -** Le Syndicat Mixte Lumière est une structure qui a pour vocation l'aménagement et le développement numérique du territoire. Ce Syndicat créé il y a une dizaine d'années procède maintenant à la pose de fibres optiques sur le territoire de Besançon et de la Communauté d'Agglomération et met ces fibres optiques à disposition des entreprises, des administrations, ainsi que des opérateurs.

Ce Syndicat Mixte est composé de :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- la Ville de Besançon ;
- le Conseil Général du Doubs ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Les principales actions menées par ce Syndicat Mixte Lumière en 2013 ont consisté à développer cette infrastructure numérique :

- pour les besoins du tramway qui va être raccordé à ces fibres optiques ;
- pour les besoins des entreprises, puisque nous avons finalisé le raccordement des zones d'activité économique ;
- pour les besoins de la Ville de Besançon, à savoir la vidéosurveillance et le raccordement d'armoires électriques pour optimiser le fonctionnement des éclairages publics.

L'intérêt des opérations réalisées par le Syndicat est multiple. Premièrement, c'est un développement économique, puisqu'il s'agit de mettre cette infrastructure au service des entreprises. Ensuite, c'est tout ce qui concerne l'optimisation du fonctionnement de nos institutions, parce que cette infrastructure est mise à disposition des différentes collectivités, des différentes administrations.

M. PETITJEAN - FCNet est un opérateur local qui accompagne les entreprises depuis une vingtaine d'années et qui propose des services de connexion notamment. Les besoins des entreprises évoluent et l'offre de FCNet évolue également. Maintenant, la plupart des connexions que nous mettons en œuvre sont des connexions optiques. Le gros avantage du déploiement du réseau de fibres optiques par le Syndicat Mixte Lumière est qu'il nous permet de proposer des fibres noires, point à point, entre les entreprises et nous-mêmes, qui connectent leur principal site de production à différents data centers, avec des bandes passantes pouvant aller jusqu'à 10 Giga.

Ce réseau nous permet également une très grande souplesse dans l'utilisation des matériels, dans le niveau de sécurité requis et dans la bande passante choisie pour la connexion internet. Cela nous permet d'établir vraiment des propositions sur mesure de manière très réactive et très complète au bénéfice des entreprises ».

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que désormais, à Besançon, nous avons connecté à ce réseau un data center qui permet à l'ensemble des industries d'avoir du très haut débit à des prix très compétitifs, des dizaines de fois moins cher que ce que l'on avait auparavant et qui nous place totalement à égalité, même dans de meilleures conditions que la plupart des grandes villes de France comme Lyon, Marseille ou la région parisienne. Il est en train de se remplir. Peut-être dans quelque temps devrons-nous l'agrandir ; pas « nous », puisqu'un accord était passé avec un partenaire privé et c'est lui qui investirait dans des baies nouvelles. Il est situé à côté de l'usine d'incinération dans l'espace Albert Einstein.

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

La vidéo de la présentation est projetée.

M. BERTONCINI - Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze a été créé par arrêté préfectoral en 1987, avec pour objectif de gérer l'aérodrome. Il est composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglo du Grand Besançon. L'aérodrome de Besançon-La Vèze est classé en catégorie 2B.

Suite aux récents travaux réalisés, ses caractéristiques sont les suivantes :

- la longueur de la piste est restée inchangée à 1 400 m. Par contre, aujourd'hui, nous pouvons utiliser la totalité de cette longueur ;
- la largeur de la piste est passée de 20 à 23 m, sans augmentation de la largeur de la plateforme qui faisait déjà 30 m à l'origine, et sans imperméabilisation de surface nouvelle sur le marais de Saône.

Suite au processus d'homologation engagé en 2006 au niveau national, le Syndicat Mixte a été amené à mettre en place un programme d'actions correctives visant à la mise aux normes de la plateforme.

Des actions complémentaires ont également été engagées à savoir :

- la réfection totale de la piste ;
- la réalisation de l'aire de sécurité en bout de piste ;
- le déplacement de la Route Départementale 246 ;
- le dégagement de la végétation, notamment au niveau du cône d'envol ;
- la réfection totale du balisage lumineux ;
- la réfection du réseau de collecte des eaux pluviales ;
- la remise aux normes du dispositif d'épuration des eaux.

**M. DESANCLOS -** Mon métier est agent AFIS. C'est de l'information de vol. Cela consiste à donner des informations aux aéronefs dans le circuit de Besançon. La différence avec un contrôleur est que je ne donne pas d'ordre. Ce n'est que de l'information aux pilotes. La particularité de l'aérodrome est qu'il est joignable 24h/24, de jour comme de nuit. Ce système a été mis en place plus particulièrement pour les vols d'organes de l'hôpital Minjoz. Nous avons un préavis de l heure pour ouvrir le terrain pour n'importe quel type.

Cet aérodrome contribue à l'activité économique du territoire en offrant aux dirigeants d'entreprise des conditions satisfaisantes en termes de déplacement. Il apporte un véritable service à la population à travers les vols sanitaires, et notamment ceux qui concernent la sécurité civile basée sur le site de Besançon. Il participe également à l'image du territoire, compte tenu de la renommée nationale des clubs de parachutisme ».

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà pour le Syndicat Mixte de La Vèze. Avez-vous des questions ?

**M. FAGAUT** - J'avais une question concernant le Syndicat Mixte Lumière. Nous sommes passés un peu vite. Je voulais savoir si le Syndicat participait au développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire de la CAGB. Travaille-t-il à amener la fibre optique vers les communes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Le fibrage va être fait sur la CAGB par Orange. Orange va fibrer l'ensemble de la CAGB, comme il a commencé à fibrer la Ville-centre. Tout cela se terminera dans 2 ou 3 ans. L'ensemble du territoire de la CAGB ne sera pas terminé avant 2018 ou 2019. Par contre, par la mise en place des NRA-ZO (Nœuds de Raccordement - Abonnés Zone d'Ombre), le Syndicat a permis d'amener de l'ADSL du côté de Deluz, de Tallenay, sur Morre, Montfaucon, Busy, Vorges-les-Pins. Nous avons investi dans des zones très mal desservies. Nous avons amené de la fibre. Il y avait des appareils électroniques assez compliqués (les NRA-ZO) qui permettent de faire en sorte qu'aujourd'hui, il reste très peu de zones d'ombre pour l'ADSL (ce dont vous vous servez le soir pour vous connecter sur Internet). Ensuite, quand on parle du très haut débit, c'est la fibre optique. Mais ce n'est pas de notre responsabilité d'amener de la fibre optique dans chaque foyer. C'est un opérateur (Orange, Free, ou autres) qui amènera cette fibre optique dans votre maison. Ici, pour le secteur, c'est Orange.

Je vous rappelle que nous n'étions pas prévus et que nous avions dû nous bagarrer avec Orange pour faire en sorte d'être pris en compte. Nous avons même été la première agglomération de l'Est où Orange a commencé à fibrer. Je dis bien « commencé », parce que c'est très long. Vous comprenez bien qu'ils commencent à fibrer les grands ensembles, les endroits où il y a beaucoup d'abonnés. Par contre, pour la petite maison individuelle au fond de la prairie à Tallenay, par exemple, ce n'est pas encore prévu tout de suite. Mais nous ne le ferons pas. Notre responsabilité, au niveau du Syndicat Lumière, ce sont les zones économiques, pour que l'on ait le très haut débit dans toutes les zones économiques, et surtout à des conditions économiques intéressantes, c'est-à-dire que cela soit accessible et que cela ne coûte pas de milliers d'euros par mois aux chefs d'entreprise pour pouvoir se connecter et échanger des fichiers très lourds lorsqu'ils en ont besoin.

Y a-t-il d'autres questions ? le n'en vois pas. Nous passons au SDIS présidé par Léon BESSOT.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

La vidéo de la présentation est projetée.

**COLONEL CELLIER -** Le SDIS est un établissement public autonome créé par la Loi du 3 mai 1996, qui dispose de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a la particularité d'être placé sous la double autorité du Président du Conseil d'Administration du service pour la gestion administrative et financière, et du Préfet et des Maires pour la mise en œuvre opérationnelle.

Le SDIS a pour compétence :

- la prévention et la lutte contre les incendies (compétence exclusive) ;
- la protection et la lutte contre les autres sinistres ;
- le secours aux personnes.

Ces deux dernières compétences sont partagées.

Les effectifs du service sont constitués de 3 000 personnes. Sur les ressources logistiques en matière immobilière, 85 sites sont répartis sur l'ensemble du territoire départemental. En matière de véhicules, 700 véhicules arment ces différents centres. L'ensemble de ces moyens permettent d'assurer environ chaque année 30 000 interventions. Le budget du service s'élève à environ 49 M $\in$  en section de fonctionnement et autour de 15 M $\in$  en section d'investissement. Ce budget est essentiellement alimenté par les communes et le Conseil Général. La participation de la CAGB au financement du service s'élève pour 2014 à 7,9 M $\in$ .

**Commandant FREIDIG -** Concernant les sapeurs-pompiers, nous avons 6 casernes sur la CAGB, 2 centres de secours principaux qui sont les CSP Besançon Centre et Besançon Est, 1 centre de secours à Saône/Mamirolle et 3 CPI à Boussières, Pouilley-les-Vignes et Marchaux. De 2008 à 2012, 2 nouvelles casernes ont été construites sur l'Agglomération bisontine afin de parfaire cette couverture et surtout de donner aux sapeurs-pompiers un outil de travail fonctionnel et adapté à leur activité opérationnelle d'aujourd'hui.

**Commandant TOURASIN** - Le tramway va générer un nouvel environnement d'intervention pour les sapeurspompiers avec de nouveaux risques, des risques de collision avec des véhicules, avec des piétons, mais également des risques électriques dus aux lignes aériennes de contact. La CAGB a financé un bras élévateur articulé pour pouvoir accéder dans de meilleures conditions aux façades des immeubles d'habitation bordant la voie du tramway. Il y a eu également une acquisition de matériel de levage spécifique au tramway, ainsi que de matériel de mise en sécurité électrique d'un chantier.

La collaboration entre le SDIS et la CAGB a visé à s'assurer que le tramway garantisse un niveau de sécurité équivalent à celui existant avant la mise en place du projet. Cela s'est traduit concrètement par l'aménagement des plateformes du tramway tout au long du tracé pour permettre la circulation des engins de secours. Cela s'est traduit également par des veilles de sécurité de chantier, par des formations des sapeurs-pompiers à ces nouveaux risques, ainsi que par un travail du SDIS sur les documents de sécurité réglementaires en collaboration avec la Préfecture ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais le redire : un travail très important et de qualité a été fait entre les hommes du Président BESSOT et la CAGB, avec entre autres l'achat par la CAGB de ce bras articulé. J'ai pu voir qu'il avait servi hier ou avant-hier pour la première fois sur le circuit du tram. Il est aussi très performant. J'ai eu l'occasion de l'expérimenter lors d'essais. C'est très surprenant de se retrouver à 32 m de haut et de tourner dans tous les sens. Il y a donc une parfaite collaboration.

Nous parlions en début de séance de la sécurité et on voit là aussi – et on vous démontrait dans cette interview enregistrée il y a déjà quelque temps – que la sécurité n'a pas été laissée de côté. Au contraire, chaque fois, vous avez toujours été là. Par exemple, pour les circuits difficiles, comme le quai Veil-Picard, des consignes que vous avez données étaient claires. Quelle que soit l'avancée des travaux, on devait toujours pouvoir accéder au quai, ce qui était nécessaire, même si cela a compliqué les choses. Cela s'est bien fait.

Je tenais là à rendre hommage à la collaboration entre nos services et les services du SDIS qui fait qu'il n'y a pas eu d'incident majeur pendant cette période de travaux, période qui était compliquée pour vous, nous en avons bien conscience. Y a-t-il des questions à poser aux pompiers ? Je n'en vois pas. Avez-vous des nouvelles sur Planoise ? Est-ce terminé ?

**COLONEL CELLIER -** Il y aura un temps de déblai assez long, parce que du matériel était entreposé sur la toiture. Mais le feu est circonscrit.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Colonel. Merci, Léon, d'être venu. Tu vois que tout le monde est parfaitement satisfait, puisqu'il n'y a même pas de question. Tout le monde aime les pompiers, c'est bien connu.

Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

La vidéo de la présentation est projetée.

« **Mme THIÉBAUT.-** Le SYBERT est le Syndicat de traitement des déchets du Grand Besançon et de sa région. Il traite les déchets, et ses 8 adhérents effectuent la collecte. Les 8 adhérents sont 7 Communautés de Communes et la CAGB. Le SYBERT traite les déchets de 230 000 habitants pour 198 communes sur un territoire de 1 500 km².

Le SYBERT, c'est 20 M€ de budget de fonctionnement, avec 43 salariés et une quarantaine de salariés en insertion. Ses 5 grandes missions sont :

- la prévention ;
- le compostage;
- la gestion des déchetteries ;
- le tri et le recyclage ;
- l'incinération.

En 2013, nous avons mené l'opération "des poules pour mes déchets". Nous avons installé :

- 75 nouveaux composteurs en pied d'immeuble ;
- 3 nouveaux chalets de compostage;
- I composteur accéléré sur le site du foyer des jeunes travailleurs des Oiseaux.

**Mme MAUGIN -** Comme nous avions un abri de jardin qui ne servait à rien, je me suis dit "pourquoi pas nous ?" de manière à réduire les déchets, et tant qu'à faire, réduire la note de la Redevance Incitative.

**Interviewé** - J'attendais avec impatience la mise en place des chalets de compostage, parce que déjà, ma nourriture est à 80 % composée de légumes. Je suis contente de réduire de toute façon mes déchets qui vont dans la poubelle classique grise. Cela me paraît dans la logique de l'écologie que les déchets organiques retournent à la terre. Je trouve que c'est un lieu de rencontre, c'est aussi du lien, et cela compte.

**Interviewé -** J'ai fortement réduit le volume de mes ordures. J'ai surtout réduit leurs poids, parce qu'en fait, les épluchures sont ce qui pèse le plus lourd. Les pots de yaourt ne pèsent rien. En plus, il y a une incitation financière, puisque l'on paye nos ordures ménagères. Cela fait donc un petit peu moins cher pour la copropriété.

Mme THIÉBAUT.- Une des actions phares de 2013 est la mise en place du contrôle d'accès de nos 18 déchetteries. L'objectif de la mise en place du contrôle d'accès de nos déchetteries est de mieux facturer les apports des non-ménages pour maîtriser les coûts facturés aux ménages. Après la construction et la mise en service du centre de tri en 2013, le SYBERT travaille actuellement à la construction d'une installation de tri-massification. Cette installation devrait à terme nous permettre d'éviter la mise à l'enfouissement de 12 000 t de nos déchets. »

M. LE PRÉSIDENT.- Catherine, souhaites-tu ajouter quelque chose ?

Mme THIEBAUT.- S'il y a des questions, je peux y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

**M. STEPOURJINE.**- Je voudrais simplement faire une réflexion sur le badge que nous devons présenter à l'entrée des déchetteries. Je le dis franchement, c'est une bêtise. Nous avons une déchetterie à Pirey, puisque depuis le début, nous avons adhéré à ce beau projet. Simplement, quand les gens qui arrivent à la déchetterie ont oublié le badge, que font-ils ? Ils rentrent chez eux.

Catherine, je t'invite à venir à Pirey, chemin des Montboucons, pour voir ce qu'il se passe le long du chemin qui mène à la déchetterie. Je te montrerai ce que font les gens. Ils ne rentrent pas chez eux, ils déposent leurs ordures le long des chemins sur Pirey. Je t'invite donc à venir voir un petit peu ce qu'il s'y passe.

Je dis que les badges ne servent strictement à rien. On a mis en place des déchetteries. Pourquoi ? Pour que les gens les utilisent, pour que les gens ne mettent pas leurs déchets n'importe où. Je ne vois pas pourquoi maintenant on a un badge pour contrôler. D'ailleurs, j'ai peur qu'à l'avenir, un de ces jours, l'on nous dise « vous êtes venus 2 ou 3 fois, repartez, vous viendrez une autre semaine ».

Mme THIÉBAUT.- Je pense que ce type d'incident arrive dans un certain nombre de cas, mais cela reste marginal. On a distribué 62 000 badges à l'heure actuelle sur I 10 000 possibles sur tout le territoire. Un des avantages certains est que nous avons réussi à mieux facturer les professionnels, à faire des gains importants, qui permettent la maîtrise des coûts pour les particuliers. Il était anormal que les professionnels ne puissent pas être mieux repérés pour payer le service rendu.

Beaucoup de personnes pensent à tort que les particuliers ne payent pas pour ce service-là. Bien évidemment qu'ils payent, puisque dans les redevances appelées, il y a un coût d'environ 22 €/an/habitant. Que le professionnel ne soit pas repéré et ne vienne pas payer pour ce qu'il apporte alors que nous payons le traitement de ce qu'il apporte, c'est anormal. Là, nous avons fait un grand progrès dans ce sens-là. L'idée qu'un jour l'accès sera limité est complètement infondée. On ne limitera jamais l'accès aux déchetteries des particuliers.

M. LE PRÉSIDENT.- En un mot, je comprends ce que dit Robert. C'est un problème d'égalité et d'équité. Le citoyen lambda paie les déchetteries dans sa redevance. Une entreprise, lorsqu'elle vous coupe un arbre sur des travaux, elle vous facture les frais d'évacuation. Certes, le fait de le mettre à la déchetterie est gratuit. Mais l'ensemble des citoyens paye. Il faut savoir aussi que cette démarche n'est pas légale. On n'a pas le droit de faire payer l'usager ce qui revient des déchets d'une entreprise privée. On aurait pu avoir des recours devant le Tribunal Administratif. Bien sûr, il faut se battre contre ces comportements inciviques et anormaux décrits par Robert.

Je vais même dire autre chose. Certains endroits sont au moins aussi significatifs que cela pour moi. Je veux parler de l'entrée des déchetteries quand les portes sont fermées. Passez aux Tilleroyes un lundi matin, et vous verrez dans quel état c'est. Je crois même que l'on est en train de réfléchir pour mettre des caméras. Ce n'est pas normal que des gens viennent balancer leurs « vacheries » pour les faire ôter par des employés que nous payons. C'est aussi un comportement inadmissible.

Mme THIÉBAUT.- Cela reste marginal. On voit une relation entre la baisse des tonnages que l'on récolte dans nos déchetteries et l'augmentation que récupèrent les déchetteries des professionnels. C'est pratiquement l'équivalent, ce qui veut dire que l'on n'a pas perdu de déchets en route.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous invite à en discuter ensemble. Je pense que l'objectif est de réduire les coûts. Mais tu peux l'inviter à visiter la déchetterie de Pirey.

Mme THIÉBAUT.- Je voulais juste ajouter quelques mots pour dire que le SYBERT est reconnu en France comme étant à la pointe, car nos 8 adhérents sont tous à la Redevance Incitative. Nous sommes reconnus à la Région pour le compostage, pour le centre de tri en régie, pour la valorisation d'énergie supérieure à 60 % et pour notre programme européen très ambitieux. De plus, nous ne sommes pas chers, puisque nous avons un prix compris entre 70 et 80 €/an/habitant, à rapprocher des derniers chiffres connus qui sont de 124 €/an/habitant sur le territoire français.

Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

La vidéo de la présentation est projetée.

**Mme SPINELLI-FLESCH.-** Le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises est composé à part égale de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Conseil Général du Doubs. Le Président est Monsieur Pierre CONTOZ, Maire de Montfaucon et Vice-Président de la CAGB.

En 2013, nous avons particulièrement travaillé sur l'achèvement de la nouvelle muséographie qui permet maintenant aux visiteurs de voir l'évolution des modes de vie de nos ancêtres du 18<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1950. L'année dernière, c'était la mise en place de cette muséographie des années 50 dans la ferme de la Proiselière.

M. SABARLY - Pour 2013, nous avons de nombreuses opérations prévues au niveau de la médiation. Ce sont aussi bien de gros événements fédérateurs, populaires, avec du spectacle vivant, de la musique, des savoir-faire, que des ateliers scolaires, des expositions, notamment une grosse exposition de santé sur les années 60. Ce sont bien sûr des animations quotidiennes pour le grand public, pour tout type de public, qui vont être adaptées à la programmation. Ce sont aussi de nouveaux équipements, comme une cuisine, que nous avons réalisés en mécénat et qui vont nous permettre d'aller encore plus loin dans les animations proposées au grand public.

**Mme SPINELLI-FLESCH.-** Nous avons aussi continué toutes nos actions en direction du public handicapé. L'ensemble de ces actions que nous avons faites, que nous faisons depuis plusieurs années nous a permis l'obtention du Prix national "patrimoine pour tous" décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

En 2012, nous avions fait une réalisation sur tablette numérique qui permet de visiter les maisons du Musée en 3D quand on ne peut pas rentrer dans les maisons. Nous avons aussi fait des boucles magnétiques, des visites auditives. Nous proposons aussi sur demande des visites en langage des signes ou en audio description pour les personnes handicapées.

- M. SABARLY On va avoir un territoire pour avoir des micro-territoires. Je pense que le Musée va créer le lien sur ces micro-territoires. Ce Musée est atypique. C'est une chance pour le Grand Besançon d'avoir un Musée atypique. Il y a très peu de musées de plein air en France. Très peu reçoivent autant de scolaires, très peu ont autant de propositions pédagogiques. On voit très bien que nos fréquentations sont au rendez-vous lorsque l'on propose une offre culturelle de qualité. Je pense que l'on répond à un vrai besoin de ce point de vue sur le territoire. Il y a des thématiques en même temps culturelles, scientifiques et actuelles sur les modes de vie, sur comment habiter aujourd'hui, comment habiter demain, qui sont de vraies questions que se posent nos visiteurs".
- M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser au Président ? Puisque nous ne le voyons pas sur le film.
- M. CONTOZ.- Avant les questions, pourrais-je « braire » un peu ?
- M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux « braire » un peu.
- **M. CONTOZ.-** Même si le film est très bien fait et que le personnel, notamment la Direction, est bien intervenu, je voudrais apporter quelques compléments, si vous me le permettez, sur 4 sujets, à savoir :
  - la gestion interne ;
  - les offres et la fréquentation ;
  - le budget ;
  - les projets que nous allons lancer.

Concernant la gestion interne, la sécurité a été pour nous un acte fort en 2013. Nous avons achevé le Document Unique de sécurité, ce qui est important pour nous. Nous avons débuté et achevé les premiers entretiens des toitures des bâtiments qui ont 30 ans, nous avons refait les toitures en « laves ». Le recollement décennal des collections arrive à sa fin. Les collections, ce ne sont pas que les maisons. Le butin entassé par le père GARNERET est énorme. J'ai voulu que l'on applique, que l'on mette en place un règlement de formation pour le personnel, ce qui a été fait.

En matière d'offres pour le public et la fréquentation, la Directrice Marie SPINELLI-FLESCH vous l'a dit. On a fait un effort très important sur l'accueil du public, ce qui est notre mission de musée, mais surtout sur les publics à mobilité réduite. Cela nous a valu un prix national, comme vous l'avez vu. Mais c'est un effort de tous les instants. La fréquentation est en légère croissance continuelle. Nous le devons essentiellement à l'événementiel.

On ne vient pas au Musée en masse pour le Musée lui-même, même si la masse n'est pas négligeable. On vient en nombre important pour l'événementiel, que ce soit « le temps des Comtois », pour la Fête de la Musique dans l'esprit du Musée, ou le Marché de Noël. Je vous rappelle qu'au Marché de Noël, 5 600 personnes sont venues en 2 après-midi.

Concernant le budget, nous le tenons fermement. Malgré des contributions fixées en 2007, lors du mandat de Paulette GUINCHARD, elles n'ont pas été révisées depuis. Vous connaissez les évolutions des charges de personnel sur 7 ans. Malgré cette contribution, nous arrivons à tenir en gérant le personnel d'une manière un petit peu drastique.

Par exemple, cette année, j'ai amené la Direction en période d'été à couper en deux le poste de secrétariat, et la secrétaire est allée faire de l'accueil. Nous avons une comptable à temps complet qui est partie en cours d'année. J'ai décidé qu'elle serait remplacée par une comptable à mi-temps. C'est dur, c'est difficile, mais le personnel y arrive. On n'a pas d'autres solutions budgétairement.

Pour les projets que nous allons développer et qui ont été engagés déjà depuis pas mal de temps, mais qui vont s'accélérer sous vos mandats, il y a les réserves dont on parle depuis plusieurs années, les réserves du Musée. C'est obligatoire si nous ne voulons pas que ce patrimoine disparaisse, et il doit être protégé.

On a engagé un processus de réflexion à la demande du Conseil Général et de la Ville sur des réserves communes avec le Musée du Folklore Comtois de la Citadelle. Nous avons un projet très intéressant qui concerne la muséographie : la famille COURTOIS des Tillerroyes nous a offert une très importante caborde. Le processus de déménagement est en cours. Il nous faut finaliser avec la Fondation du Patrimoine, avec l'accord de l'État, de la DRAC. Ce projet va faire parler de lui dans sa concrétisation.

Il y a un dernier projet important et non des moindres. Je veux parler du départ annoncé de Marie SPINELLI-FLESCH en retraite. Au niveau du Conseil Syndical, nous devons anticiper pour avoir un tuilage, c'est important. Là encore, j'en ai parlé l'an dernier au Maire de Besançon, nous allons réengager le processus. J'imagine que pour faire des économies d'échelle, il y a une possibilité de mutualiser le conservateur en chef entre le Musée de Nancray et le Musée du Folklore Comtois de la Citadelle. Mais cela ne va pas être simple, parce que ce sont deux structures différentes, deux patrons différents.

Je crois que les économies passent par des choses comme celle-là si nous voulons continuer à développer nos musées. Bien sûr, je remercie le personnel qui est extrêmement motivé, qui ne compte pas ses heures, qui ne facture d'ailleurs pas toutes ses heures, ni en argent, ni en récupération.

**M. MOUGIN.-** Après le petit trait d'humour du Président Pierre CONTOZ, Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais pousser un petit coup de gueule. En effet, ceci concerne la CAGB, plus précisément un partenaire, le Musée des Maisons Comtoises à Nancray et aussi la Ville de Besançon. Tout commence au début de ce mois. Passant à Chamars, je constate la présence d'une immense affiche sur laquelle il est écrit « le Kiosque is baç » (avec le « Ç » de Besançon), cerise sur le gâteau.

Quelques centaines de mettre plus loin, place des Droits de l'Homme, sur la façade de la Mairie de Besançon, je vois encore cette grande affiche « Bring back our girls », sans aucune autre indication. Un passant m'interpelle à ce sujet. Bien que ne parlant pas la langue de Shakespeare, je lui explique les raisons de cet affichage. Quelques minutes plus tard, à la Mairie, dans mon courrier, je découvre une invitation à une exposition du Musée des Maisons Comtoises de Nancray, avec inscrit en gros titre sur la première page, « paper is not dead ».

Comprenez mon étonnement, et aussi, je dois l'avouer, ma détresse avant que monte un sentiment de révolte. Je contacte aussi tôt par mail Monsieur SABARLY, responsable du service culturel des Maisons Comtoises, lequel m'expose les raisons de ce choix, raisons que j'ai bien comprises. Je ne conteste aucunement le bienfondé des sujets de ces actions, bien au contraire. Mais je pense que la majorité des passants bisontins, et plus largement nos compatriotes, doivent avoir sans doute le même sentiment que le mien : notre cher français est en très net recul dans la ville natale de Victor HUGO qui doit se retourner dans sa tombe. Ceci est bien navrant.

Comme beaucoup, dont je me fais le porte-parole, j'en ai assez de voir placardées et affichées de façon parfois gigantesque des phrases entières en langue étrangère, et plus précisément en anglais, sans même une traduction. Certains diront que cela fait plus « in » ou plus « fun », que c'est accrocheur. Tout cela pour l'œil dans notre pays où les jeunes ont de plus en plus de difficultés avec le français. En réflexion, après ces observations successives, je me dis que si l'on voulait faire disparaître notre si belle langue, on ne s'y prendrait pas mieux.

Chers collègues, je ne doute pas que vous comprendrez mon coup de gueule et je suis persuadé que vousmêmes souhaitez que la langue de Molière soit préservée à l'instar de nos Académiciens. Notre patrimoine mérite bien d'être défendu et la langue en fait partie. Je ne doute pas une seule seconde que vous soyez également de cet avis. Merci pour votre attention.

Je remercie également Madame la Directrice pour le cadeau qu'elle m'a offert tout à l'heure, un livret de papier créé à Taïwan, écrit en mandarin et traduit en français. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour défendre la langue française, on ne peut être que d'accord avec vous. De là, à ce que cela vous révolte, les termes sont certainement exagérés. Cette phrase écrite au fronton du service culturel de la Mairie est une phrase connue dans le monde entier.

C'est pour faire revenir, pour ne pas oublier, pour ne pas perdre la mémoire de toutes ces jeunes femmes enlevées par des terroristes au Soudan. Si c'était en français, ce ne serait pas plus mal, je veille moi aussi à ce que l'on utilise des mots français. On est d'accord là-dessus. De là à être révolté, scandalisé, je pense que les mots sont forts. Après, concernant les expositions, ce sont certainement des expositions internationales qui tournent. Pour « paper is dead », on aurait pu mettre « le papier est mort ».

- M. MOUGIN.- Nous sommes encore en France, il faut utiliser la langue française.
- M. LE PRÉSIDENT.- Sur la défense de la langue française, nous sommes tous d'accord. Dans le monde actuel, bien des choses me scandalisent et à mon avis, elles sont bien plus importantes que cela.
- M. MOUGIN.- Nous sommes bien d'accord. Mais parfois, c'est en dehors de la CAGB.
- **M. LE PRÉSIDENT.-** Par contre, j'ai découvert comme vous l'affiche sur le Kiosque. Je ne suis même pas sûr que l'on ait demandé à la Ville l'autorisation de mettre le « Ç ». Je pense même que non.
- **M. MOUGIN.-** On aurait pu mettre un « C » à Chamars, par exemple, « est de retour à Çhamars ». Cela aurait été plus judicieux. C'est plus bisontin et plus franc-comtois.
- M. LE PRÉSIDENT.- Personne ne m'en a parlé. En revanche, on est d'accord pour défendre la langue française. Il faut retenir une chose de tout cela, à mon avis plus importante. Ce Musée Comtois est une particularité de la région de Franche-Comté. Grâce à la ténacité d'un homme de bien, du curé de Lantenne-Vertière que l'on a tous connu, avec son béret vissé sur la tête dans sa 2CV qu'il conduisait encore à 95 ans, à peu près, l'abbé GARNERET a permis de sauver de la destruction des fonds de collection très importants pour conserver la mémoire de ce qu'était notre territoire des siècles derniers.

Je me félicite que cela se fasse là-bas. Pierre a remercié le personnel, c'est vrai. Mais je vais aller au-delà. Je pense que l'on ne l'a pas fait à chaque fois, mais on peut remercier l'ensemble des personnels qui travaille dans toutes les structures. On n'a pas voulu le faire à chaque fois pour ne pas que cela rallonge trop. Mais je m'associe à cet hommage pour remercier les centaines de personnes qui travaillent pour notre compte dans ces structures.

Nous passons maintenant à l'ATMO dont Daniel HUOT est Président.

Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO-FC)

La vidéo de la présentation est projetée.

- « **M. HUOT.-** L'association ATMO est une association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Il existe une association de ce type par région. Elle est organisée au niveau de son Conseil d'Administration avec 4 collèges, à savoir :
  - un collège représentant l'État ;
  - un collège représentant des collectivités locales ;
  - un collège représentant les industriels soumis à la taxe générale des activités polluantes ;
  - un collège des personnes compétentes dans ce domaine et des associations.

Le montant total du budget est un peu supérieur au million d'euros.

Sur l'ensemble de la Franche-Comté, nous avons 20 stations fixes et 4 stations mobiles qui nous permettent de réaliser l'ensemble de nos mesures de surveillance. Les activités couvertes sont l'air ambiant. On a également l'air intérieur et un suivi complet sur Air Climat Énergie, observatoire accessible à l'ensemble des collectivités.

- **M. SCHWEITZER -** Parmi les nombreuses actions menées par ATMO-Franche-Comté pour le compte du Grand Besançon, 3 actions remarquables sont à noter :
  - La première action concerne la construction d'une nouvelle station rue de la Prévoyance. Cette station répond aux obligations de surveillance de pic de pollution. Elle fait également l'objet de remontées d'information auprès de l'Union Européenne.
  - La deuxième action est la fin de la surveillance des travaux du tram, avec son volet d'information et d'actions d'assainissement. Cette surveillance nous a notamment permis d'évaluer l'impact direct des travaux du tram, ainsi que l'impact indirect lié notamment au report de trafic. Nous pensons tout particulièrement au quartier Chaprais.
  - La troisième action essentielle est remarquable. Elle concerne la révision de l'ensemble des outils de communication à l'attention du grand public et des décideurs publics, dans un souci d'une meilleure vulgarisation et d'une meilleure information.

Mme DARLY - L'information du public est assurée par différents moyens. Vous avez par exemple :

- Le site Internet d'ATMO Franche-Comté qui a fait l'objet d'une refonte globale en 2013. Il offre maintenant plus de contenus. Il est plus vulgarisé. Il a aussi de nouveaux outils, notamment des cartes de prévision à l'échelle de Besançon.
- Le site Internet de Climagir plus orienté sur les gaz à effet de serre, qui s'adresse à la fois au grand public et aux élus
- De nombreuses publications.
- Les communications au travers des médias, et notamment au travers de France Bleue Besançon.

M. SCHWEITZER - En termes de qualité de l'air en 2013, je vais vous donner quelques chiffres :

- 70 % d'indice de la qualité de l'air bon, voire très bon ;
- 25 % d'indice moyen à médiocre ;
- 5 % d'indice mauvais, voire très mauvais.

Nous espérons que la mise en place du tram améliorera sensiblement la qualité de l'air sur ce secteur ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser à Daniel ? Je n'en vois pas. Le budget s'affiche.

M. HUOT.- Je voulais juste rappeler, mais je pense que tout le monde le sait, que pour les communes, nous aurons l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de surveiller la qualité de l'air intérieur. Ce sera pour les établissements d'accueil quand il y a des enfants de moins de 6 ans et pour les écoles maternelles. Il faut avoir cela en tête. Ce suivi est assez coûteux, de l'ordre de 2 500 à 3 000 €. C'est fixé par les lois Grenelle. Il faut donc avoir en tête que ces dispositifs de surveillance seront à mettre en place. Il semble qu'au niveau national, il y aura peut-être quelques adaptations. Mais aujourd'hui, la loi est celle-là. Il y a une seconde échéance en 2018 pour les écoles élémentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne dis pas que ce n'est pas nécessaire, mais voilà un très bon exemple de charges nouvelles que l'on va nous transférer. Ce sera 2 500 € par groupe scolaire. Nous passons au rapport suivant.

### Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté (PMCFC)

Il n'y a pas de film, ce qui vous évitera de voir ma tête une nouvelle fois. Le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté, dans toute la réflexion que nous menons sur les pôles métropolitains, est encore en cours avec Dijon. Je me suis entretenu il y a peu de temps avec le Maire de Dijon, Alain MILLOT. Ce Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté est un lieu de réunion, de discussion, pour faire valoir nos intérêts auprès des décideurs et nous mobiliser, si besoin est, pour mettre en place des projets d'envergure. J'en suis le Président. Vous y trouvez également :

- Gabriel BAULIEU qui représente la CAGB,
- Patrick GENRE, Maire de Pontarlier qui représente la Communauté de Communes du Larmont ;
- Alain PATTINGRE qui représente la Communauté de Communes de Lons-le-Saunier ;
- Stéphane PINI pour la Communauté d'Agglomération de Vesoul ;
- Jean-Marie SERMIER, Maire de Dole.

Ce réseau comprend donc ces 5 agglomérations, soit 320 000 habitants. Le budget est minime, ce n'est pratiquement rien. L'objectif n'a pas été de recréer une structure supplémentaire, mais au contraire d'utiliser ce qui existe déjà de nos structures, nos chargés de mission, nos études.

Le budget comporte juste un demi-poste de secrétariat et un demi-poste de chargé de mission. C'est basé ici à la CAGB. Pour l'animation et le secrétariat, des gens du Grand Besançon sont mis à disposition, et le syndicat rembourse à la CAGB, notre contribution étant de 22 200 €.

Je crois que dans les années à venir, dans le cadre de ce qui est annoncé au niveau des fusions des régions, nous aurons l'occasion d'en reparler. Quelque chose autour des pôles métropolitains va certainement devoir se développer.

De quoi discute-t-on au Pôle Métropolitain? On discute de stratégies de développement économique, coordonné, de plans de veille sur les entreprises avec l'ARD. On s'organise entre les différents points de ce Pôle pour être représentés lorsqu'il y a des discussions au niveau de la Région. Dole est là pour la Culture, Lons-le-Saunier pour l'Environnement, Besançon pour le Développement économique, Pontarlier pour la Santé et je ne sais plus sur quoi est positionné Vesoul. C'est donc pour pouvoir parler d'une seule voix, au nom de ces 320 000 habitants. Cette structure n'est pas du tout politique, vous en voyez la composition.

Nous réfléchissons aussi beaucoup au déploiement du très haut débit numérique. Une réflexion de ce type a conduit à la mise en place de cette fibre noire qui nous permet d'avoir, entre autres grâce au data center, une alimentation en très haut débit sur toute notre région. On parle aussi de tourisme, de santé, et Patrick GENRE, très pointu sur ce sujet, nous représente au niveau de l'ARS. Voilà ce que nous pouvons faire ensemble, et c'est un début. Il n'y a pas de coût. C'est une structure de rencontre, de discussion, de proposition, voire de lobbying.

Y a-t-il des questions à poser par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) de l'Agglomération bisontine

La vidéo de la présentation est projetée.

« **Mme DONEY.-** Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération bisontine est composé de 5 intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon;
- la Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière ;
- la Communauté de communes de Vaîte-Aigremont ;
- la Communauté de communes du Val Saint-Vitois ;
- la Communauté de communes du Val Marnaysien.

Il est composé d'un territoire qui couvre près de I 000 km², 150 communes et plus de 200 000 habitants. Il a pour objet l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, son approbation, son suivi, son évaluation, sa modification ou sa révision quand il le faut. Il touche 4 domaines principaux que sont :

- l'habitat ;
- le développement économique ;
- l'environnement ;
- les transports et déplacements.

M. BODIN - Le SCoT bisontin a évolué suite à son adoption en décembre 2011, puisqu'au cours de cette année 2014, on a vu l'arrivée de 17 communes hautes-saônoises qui constituent la nouvelle Communauté de Communes du Val Marnaysien. Le texte actuel du SCoT grand bisontin doit évoluer pour intégrer la nouvelle problématique liée à ces différentes communes. Parallèlement, nous avons entamé d'autres discussions avec des communautés de communes périphériques qui ne sont actuellement pas couvertes par le SCoT. Ce texte est donc en mouvement, il va évoluer dans les années qui viennent d'un point de vue législatif, mais également au niveau de son contenu et de son périmètre.

**Mme DONEY.-** Les communes voient le SCoT s'appliquer continuellement, de façon constante dès qu'elles élaborent des documents d'urbanisme, ou dès qu'elles veulent les réviser. Le SCoT s'applique également dans le domaine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, puisque dans ce cadre-là, le SCoT est le seul document opposable à une demande d'implantation d'une surface commerciale d'une superficie supérieure ou égale à 1 000 m².

Le Syndicat Mixte a lancé un chantier qui correspond à la "Grenellisation" de notre SCoT. À ce titre, plusieurs travaux ont été lancés depuis 2013, dont un diagnostic du territoire avec l'analyse des enjeux pour le SCoT sur 5 thématiques, dont l'étude de la trame verte et bleue qui est en cours de réalisation.

M. BODIN - Le Conseil Régional de Franche-Comté a souhaité désormais contractualiser, non plus simplement avec les Pays, mais également avec les SCoT, c'est-à-dire les Schémas de Cohérence Territoriale. Tout d'abord, nous allons élaborer un Plan Climat-Énergie Territorial sur l'ensemble du périmètre des 150 communes qui couvrent à la fois une partie du département du Doubs et une partie du territoire de Haute-Saône. Il y aura une l'e période de contractualisation sur la période 2015-2017 avec le SCoT et non plus les Pays. Ensuite, nous envisagerons de contractualiser sur la période 2018-2020 avec le Conseil Régional en nous appuyant sur ce nouveau Plan Climat-Énergie Territorial. »

### M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser à la Présidente ?

Mme DONEY.- J'aurais simplement une petite précision à apporter. Le film a été réalisé quelques jours avant une rencontre que nous avons eue avec Martine PÉQUIGNOT, Vice-Présidente de la Région en charge de l'aménagement du territoire. Concernant la période 2015-2017, nous avons un peu moins d'urgence par rapport à la contractualisation, puisque lors de cette réunion, il est ressorti beaucoup plus de souplesse. Ce laps de temps va nous permettre de nous mettre en phase pour contractualiser ensuite sur la période 2018-2020. Il faut retenir que sur 2015-2017, toutes les Communautés de Communes, y compris la Communauté d'Agglomération, vont pouvoir contractualiser, soit via leur Pays, soit directement avec la Région. C'est ce qu'il est important de noter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Présidente. S'il n'y a pas de question, nous continuons.

### Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

La vidéo de la présentation est projetée.

« Mme BARTHELET.- L'Agence d'urbanisme est une structure dédiée exclusivement à ses membres, dont majoritairement le Grand Besançon, membre fondateur de l'Agence. Il représente un peu plus de 90 % de l'activité. Sa mission principale est d'aider les collectivités territoriales, et surtout le Grand Besançon, à définir, à concevoir l'avenir du territoire. Notre approche de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire repose principalement sur le développement durable dans le but de préserver et de mettre en valeur les richesses du Grand Besançon.

L'AudaB, en quelques chiffres clés, c'est :

- 79 membres ;
- 372 communes réparties sur la Franche-Comté et la région Rhône-Alpes ;
- 480 000 habitants, dont 176 000 pour les 59 communes du Grand Besançon.

Les principales missions de l'AudaB peuvent être définies en 4 thèmes :

- La I<sup>re</sup> mission est l'observation du territoire afin de mieux anticiper l'avenir.
- La 2<sup>e</sup> mission est le soutien au Grand Besançon dans la rédaction de tous ses documents stratégiques et de ses documents-cadres de prospective.
- La 3<sup>e</sup> mission est importante. Elle est l'accompagnement au quotidien des élus dans leur suivi de projet d'urbanisme
- La 4<sup>e</sup> mission est de regrouper tous les acteurs de l'aménagement du territoire pour organiser des moments d'échange, de débat et de partage.

**M. GUYEN -** Nous avons fait appel à l'Agence d'urbanisme du Grand Besançon dans le cadre de notre révision post-PLU. Notre PLU en cours de révision devrait être arrêté en octobre. Il intégrera un certain nombre de préconisations issues des différentes études menées sur notre commune, à savoir :

- une réflexion d'aménagement autour de la gare d'École-Valentin;
- une étude de faisabilité de la MARPA;
- la requalification de la zone du Vallon ;
- la valorisation des cheminements pédestres sur la commune.

L'accompagnement de l'Agence nous est apparu nécessaire pour lancer des démarches, suivre des études et nous aider à mettre en œuvre nos idées. Ces savoir-faire en termes de planification, d'animation et d'analyse, sa pédagogie, sa neutralité et son regard croisé permettent d'assurer la qualité de nos études et veillent également à mettre en cohérence nos réflexions avec les règles des documents supra-communaux (SCoT, PDU, PLH). Grâce aux connaissances partagées avec l'Agence, nous avons gagné en assurance et pris de la hauteur dans nos projets. »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser à Catherine sur ce bel outil qu'est l'AudaB ? S'il n'y en a pas, nous terminons avec la dernière structure.

Conseil de Développement Participatif (CDP) du Grand Besançon

Mme GERDIL-DJAOUAT.- Il me semblait qu'il y avait une vidéo. Mais s'il n'y en a pas, ce n'est pas grave. J'en profite pour dire que je ne souhaite pas présenter ici les activités du CDP, mais simplement rappeler que le CDP n'est pas une structure comme toutes celles que nous avons vues auparavant. Elle est différente. En effet, elle est composée de membres bénévoles, ce sont des citoyens, ce qu'il me semble très important à signaler. Ces citoyens sont intéressés par la vie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ils y participent par leurs travaux et leur contribution dans différentes Commissions. Ils se réunissent en assemblée plénière. Un Bureau existe aujourd'hui, il va rencontrer le Président demain pour parler de l'avenir, des chantiers en cours et de ceux qui vont être menés jusqu'à la fin du mandat du CDP en 2015.

Je demande à l'ensemble des représentants de toutes les communes de la CAGB d'accueillir les représentants du CDP qui souhaiteraient prendre contact avec eux pour présenter le Conseil de Développement, pour se présenter, pour coopter de nouveaux membres, de les accueillir le mieux possible dans leur commune afin de développer la participation citoyenne à l'échelle de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Il semblerait que la vidéo ait disparu. Vous allez peut-être dire un mot sur ces chantiers qui ont été lancés (agriculture, déplacements, citoyen et transition).

Mme GERDIL-DJAOUAT.- Le chantier « agriculture » est en cours. Je ne connais pas exactement sa date de lancement, puisque comme vous le savez, je prends ce CDP en cours de route. Ce chantier a permis la participation de nombreux Grands Bisontins à travers une enquête sur le « manger local », comment faire pour manger mieux, consommer local, avec la participation de nombreuses communes, du lycée Condé qu'il faut associer, de Françoise PRESSE et de ses services, car elle a permis à de nombreux citoyens d'y participer. Ce travail va se poursuivre. L'Assemblée Plénière du 26 septembre sera l'occasion de faire un point sur ce chantier et d'envisager la suite.

Le chantier « déplacements » correspond à la fois à une saisine et à une auto-saisine. Il a pour but d'évaluer les changements et les modifications de comportement des usagers par rapport aux modes de déplacement dans l'Agglomération.

Le chantier « citoyen » permet aux membres du CDP de réfléchir à la démocratie participative à l'échelle de l'Agglomération et à l'expression citoyenne, comment faire participer les Grands Bisontins, comment créer une identité grand bisontine aujourd'hui.

Le chantier « transition » a été programmé pour l'année à venir. Des rencontres ont eu lieu en 2013, d'autres auront lieu en 2015. Sur l'Agglomération comme territoire de transition, et à l'heure où l'on parle beaucoup de la réforme territoriale, ce chantier est plus qu'intéressant. Il nous tarde d'avoir les éclairages du CDP sur ce que doit être la Communauté d'Agglo demain.

### M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. ACARD.- J'ai une question sur le CDP. J'aurais voulu connaître la moyenne d'âge des participants.

**Mme GERDIL-DJAOUAT.-** Nous allons la calculer. Je ne sais pas si nous fonctionnons beaucoup par tranche.

**M. ACARD.-** Excusez-moi, c'était le sens de ma question. Je trouve cette structure très intéressante, très pertinente. Je pense qu'il serait intéressant de redynamiser aussi un petit peu les différentes personnes qui la représentent en intégrant des jeunes et en communiquant sur cette structure qui présente plein d'avantages pour s'intéresser à la vie politique locale.

**Mme GERDIL-DJAOUAT.-** Elle est ouverte à tous. Je pense qu'il ne vous aura pas échappé que le Journal du Grand Besançon faisait un focus sur le CDP ce mois-ci. Elle est ouverte à tous et à chacun. Je ne pense pas que nous allons faire des catégories.

- **M. LE PRÉSIDENT.-** L'ancien coprésident désormais élu peut peut-être répondre. Il n'était pas encore Président, mais il n'est pas très âgé.
- **M. LEGAIN.-** Oui, mais je faisais peut-être partie des exceptions. Lors du dernier renouvellement il y a 2 ans, nous avions tenté de sensibiliser des publics absents du CDP, à savoir la population de la périphérie et les jeunes. C'est vrai qu'ils ne sont pas forcément faciles à mobiliser. Nous avons fait des réunions de secteur, nous sommes allés à la rencontre des gens. Cela n'a pas porté tous les fruits que nous aurions souhaités. Nous verrons bien pour 2015.

- M. LE PRÉSIDENT.- Ils viennent quelque temps. Certains viennent pour des raisons politiques, d'autres pour des raisons d'intérêt personnel. Mais à partir du moment où c'est l'intérêt général, on se rend compte que la participation dans le temps est très compliquée. Il est très compliqué de venir à des réunions dans le temps. Certes il y a les jeunes, mais il n'y a pas qu'eux. Il faut qu'il y ait des jeunes, des anciens, des gens qui travaillent dans l'industrie, des fonctionnaires, des retraités. Il faut que cela soit représentatif de la population. Par exemple, on a beaucoup de mal à faire venir des chefs d'entreprise, parce qu'ils n'ont pas forcément beaucoup de temps libre. La représentativité, c'est important, mais c'est compliqué. On retrouve d'ailleurs cela dans les Conseils de quartier. Il n'y a qu'à la Région où c'est différent, parce que les membres sont nommés. On sait qu'il y a la parité, toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées, mais les membres sont nommés.
- **M. ACARD.-** Si j'ai une suggestion à apporter, je pense qu'il faudrait sortir des moyens de communication classiques que sont les réunions publiques et le Magazine du Grand Besançon.
- M. LE PRÉSIDENT.- le n'ai pas compris ce que vous avez dit.
- M. ACARD.- Je vous ai expliqué que si on veut attirer de nouvelles personnalités, dont des chefs d'entreprise, des jeunes, des femmes, je pense qu'il serait intéressant de sortir des moyens classiques de communication que sont les réunions publiques et le Magazine du Grand Besançon. Certes ce magazine est très bien fait en dehors de la partie politique, mais c'est autre chose. Il faudrait peut-être s'ouvrir à d'autres méthodes de communication un peu plus innovantes.
- M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être. Le CDP est aussi une structure autonome. J'en étais un peu le Président. Pour leur donner plus d'autonomie, je suis parti. On m'a dit que ce serait mieux que je ne vienne pas. Je suis donc parti. Ce n'était pas vis-à-vis de ma personne, mais pour que les gens se sentent plus libres de leur expression. Maintenant, c'est à vous de décider. J'avais décidé que Gaby conclurait. Il m'a promis qu'il la ferait courte.
- M. BAULIEU.- Ce n'est pas vraiment une conclusion. Même sur ce terrain-là, sur le même ton badin, je suis prêt à relever le gant. Je voudrais ajouter quelques mots à la fin de cette séance intéressante de connaissance réciproque entre le Grand Besançon et de nombreux partenaires essentiels à la conduite de nos politiques. On voit à travers cette démarche que, soit parce que c'est le rôle d'institutions distinctes (cas du SDIS), soit parce que ce sont des choix politiques d'organisation, nous ne concentrons pas toutes les compétences au sein de l'Agglomération, mais nous en sollicitons à l'extérieur qui sont généralement très grandes.

Je voudrais simplement ajouter deux choses. Dans ces relations précisément dont nous voyons l'importance dans l'exposé, même si c'est bref ce soir, nous voyons que nous avons une politique générale à conduire, des contraintes financières qui pèsent de plus en plus lourd sur nous. Immanquablement, nos relations avec nos partenaires sont et seront empreintes de cette réalité. Un deuxième aspect concerne toutes les institutions, mais il nous est rappelé quant à nous par le dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. S'intéressant de près à nos relations avec tous nos partenaires, elle met le doigt ici ou là sur le fait que ce devrait être plus clarifié, plus formalisé, plus suivi, plus anticipé. Cela fait donc partie de ces préoccupations que nous devons avoir en permanence d'être aussi clairs que possible dans l'organisation et dans les relations. Cela fait partie aussi des échanges que nous devons avoir avec nos partenaires pour que sans cesse, nous améliorions les modalités de ces relations dans la transparence, dans la formalisation, dans le suivi et dans l'anticipation.

C'est ce que je voulais ajouter. Ce n'est pas forcément une conclusion extraordinairement enthousiasmante. Mais cela fait partie de la nécessité des choses pour pérenniser nos dispositifs si précieux. La conclusion revient au Président qui, je vous l'assure, sera très bref.

M. LE PRÉSIDENT.- Je veux simplement redire combien il est important que l'ensemble des conseillers communautaires ait ces informations. Bien sûr, elles ne sont pas exhaustives, mais elles donnent déjà, spécialement pour les nouveaux conseillers communautaires, une idée de tous les secteurs sur lesquels nous avons des responsabilités.

Je vais vous donner maintenant deux informations: premièrement, vous avez ici les dates des Conseils. On me dit que les pompiers ont trouvé le film très bien. Nous sommes donc heureux de le leur offrir. Ils pourront l'utiliser, libre de droits. Deuxièmement, malgré les temps durs, il y a un petit buffet pour se restaurer. Nous nous retrouvons donc le lundi 29 septembre prochain.

	remercie.

La séance est levée.